

**Domaine :**

Droit - Economie - Gestion

**UFR/Institut :**

UPEC - UFR de Droit

**Type de diplôme :**

Capacité en droit

**Niveau de sortie :**

Niveau IV

**Lieu(x) d'enseignement :**

Créteil - Campus André Boulle

**Durée des études :**

2 ans

**Accessible en :**

Formation initiale,  
Formation continue

**Scolarité :**

capacite-droit@u-pec.fr

UFR de Droit

83 - 85 avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil

## Présentation de la formation

La capacité en Droit est une formation courte (2 ans) préparant les non bacheliers à des professions juridiques et administratives et permettant leur accès aux formations longues (Licence et Master) de l'enseignement supérieur.

### Pourquoi s'inscrire en capacité en Droit ?

- Un domaine passionnant permettant de mieux comprendre la vie dans notre société
- Une équipe d'enseignants motivés, disponibles et sympathiques
- Une petite promotion d'étudiants solidaires
- Des débouchés variés : poursuivre des études (accès en Licence en Droit 1ère année ou directement en 2ème année avec 15/20 de moyenne) ou modifier son parcours professionnel

### Comment réussir en capacité en Droit ?

- Du sérieux et de la régularité dans le travail
- De la précision : terminologie, notions, raisonnement
- De la curiosité
- Des qualités d'expression à l'oral et à l'écrit

## Débouchés professionnels

- Concours de la fonction publique : la capacité en Droit est admise en équivalence du baccalauréat pour se présenter aux concours administratifs de catégorie B.
- Carrières du secteur privé ou nationalisé : secrétariat de direction, secrétariat commercial, services du contentieux, gestion du personnel, établissements bancaires, sociétés d'assurance, compagnies de transport, entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, des cabinets immobiliers, etc.
- Clerc et auxiliaires de justice : clerc de notaire, clerc d'huissier, huissier, secrétaire-greffier des Tribunaux.

## Organisation de la formation

En première année, l'étudiant suit 5 semestres d'enseignement de cours magistraux, dont toutes les matières sont obligatoires :

- Droit civil (2 semestres, 3 heures par semaine)
- Droit commercial (1 semestre, 3 heures par semaine)
- Droit public (2 semestres, 3 heures par semaine).

Les travaux dirigés (qui ne sont pas systématiquement organisés chaque année) commencent après le début des cours magistraux. Ils sont composés de deux séances hebdomadaires d'1 h 30 :

- l'une en droit civil et droit commercial
- l'autre en droit public.

Ils ont lieu soit le soir en semaine, soit le samedi matin.

A noter : en première comme en seconde année, l'assiduité aux cours et travaux dirigés est recommandée, mais facultative.

En seconde année, sont enseignées les sept matières suivantes :

- Droit social
- Droit administratif spécial
- Droit privé notarial
- Droit pénal et procédure pénale
- Economie politique
- Droit commercial complémentaire
- Grands problèmes sociaux et culturels

Les cours de septembre/octobre jusqu'en avril ont lieu en semaine, à partir de 18h30, et le samedi matin.

### Modalités de contrôle des connaissances

La Faculté organise chaque année deux sessions d'examen :

- l'une en mai-juin
- l'autre en septembre

En 1ère année, une session anticipée est prévue en janvier.

En 1ère année, chaque session comprend :

- des épreuves d'admissibilité (2 épreuves écrites de 3 heures, notées sur 20)
- des épreuves d'admission (3 épreuves orales, notées sur 20).

Chaque épreuve écrite comprend deux questions qui doivent, l'une et l'autre, être traitées par le candidat.

En 2ème année, les épreuves d'admissibilité portent sur deux des cinq matières suivantes, au choix du candidat :

- Droit social
- Droit administratif spécial
- Droit privé notarial
- Droit pénal et procédure pénale
- Economie politique.

Les épreuves d'admission portent sur quatre des sept matières enseignées, à l'exclusion de celles qui ont fait l'objet d'une épreuve d'admissibilité.

Seuls les candidats proclamés admissibles passent les épreuves d'admission. Pour être proclamé admissible, il faut avoir obtenu au moins 20 points sur 40 aux épreuves écrites.

Le candidat est proclamé admis si le total de ses notes d'admissibilité et d'admission est égal ou supérieur à 50 points sur 100 (1ère année) ou 60 points sur 120 (2ème année), et à condition que sa moyenne aux épreuves orales soit au moins égale à 8 sur 20.

### Modalités d'admission en formation initiale

- Aucun diplôme n'est requis
- Ne peuvent s'inscrire que les étudiants âgés de 17 ans au 1er novembre de l'année en cours
- Etre possesseur de la carte nationale d'identité française
- Pré-inscription obligatoire pour les étudiants étrangers - Contacter le service des Etudiants étrangers au 01 45 17 12 44

### Candidature

- Etudiants ou adultes en reprise d'études : candidature sur <https://candidatures.u-pec.fr>
- Etudiants internationaux (procédure Campus France) : consultez le site [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)
- Etudiants internationaux (hors Campus France) : candidature sur <https://candidatures.u-pec.fr>

Pour plus d'informations, contactez la scolarité du diplôme.

### Responsable(s)

Dominique Gency-Tandonnet (1ère année)  
Véronique Poulmais-Coquelin (2ème année)

### Plus d'informations

Service commun universitaire d'information et orientation -Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (SCUIO-BAIP)  
01 45 17 12 17 – [scuio-baip@u-pec.fr](mailto:scuio-baip@u-pec.fr)  
Bâtiment i3, niveau dalle  
Centre multidisciplinaire de Créteil  
61, avenue du Général de Gaulle  
94010 Créteil

